

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2951

67 – BAS-RHIN

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Extrait de jugement

Date : 1^{er} septembre 2023.

Autre jugement et ordonnance.

834 525 214 RCS Strasbourg.

LA S.A.R.L. ADN.

Forme : SARL.

Activité : non précisée.

Adresse : 1, rue Simone Veil, 67810 Holtzheim.

Date : 1^{er} septembre 2023.

Autre jugement et ordonnance.

409 946 480 RCS Strasbourg.

LA S.A.S. SERRURERIE HEITZ.

Forme : SAS.

Activité : non précisée.

Adresse : 1, rue Simone Veil, 67810 Holtzheim.

Date : 1^{er} septembre 2023.

Autre jugement et ordonnance.

417 795 036 RCS Strasbourg.

LA S.A.S. ALURHIN.

Forme : SAS.

Activité : non précisée.

Adresse : 24, rue du Stade, 67870 Bischoffsheim.

Date : 1^{er} septembre 2023.

Autre jugement et ordonnance.

495 195 612 RCS Strasbourg.

LA S.A.S. ALURHIN SAV.

Forme : SAS.

Activité : non précisée.

Adresse : 24, rue du Stade, 67870 Bischoffsheim.

Date : 1^{er} septembre 2023.

Autre jugement et ordonnance.

879 092 815 RCS Strasbourg.

LA S.C.I. RENAISSANCE.

Forme : SCI.

Activité : non précisée.

Adresse : 1, rue Simone Veil, 67810 Holtzheim.

Complément de jugement : Jugement d'homologation de conciliation. Homologué l'accord de conciliation formalisé par le protocole de conciliation signé les 31 août 2023 et 1^{er} septembre 2023 entre les sociétés SERRURERIE HEINTZ, ADN, ALURHIN et ALURHIN SAV et SCI RENAISSANCE, monsieur Anthon Dejean, le CREDIT MUTUEL HORIZON, le CREDIT MUTUEL SHCILTIGHEIM, la CAISSE D'EPARGNE, la BTP BANQUE, le CIC EST et la SAS WEIL-GUYOMARD-LUTZ. Désigné la SAS WEIL-GUYOMARD-LUTZ prise en la personne de maître Weil en qualité de mandataire à l'exécution du plan. Conformément aux dispositions de l'article R611-43 du code de commerce, le jugement d'homologation est déposé au greffe où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. N° RG : 23/1926

